

Reconnaître l'exploitation financière

Certains facteurs peuvent augmenter la vulnérabilité à l'exploitation financière.

Si leur présence éveille des soupçons, servez-vous des questions qui se trouvent dans le présent guide ou consultez les services de relais afin d'obtenir davantage de renseignements en vue d'évaluer la situation de votre patient ou de votre client.

Signaux d'alarme déclenchés par la situation du patient ou du client :

- Isolement social
- Deuil
- Dépendance envers une autre personne pour ses soins
- Responsabilité financière d'un enfant adulte ou d'un conjoint
- Consommation excessive d'alcool ou de drogues
- Dépression ou maladie mentale

Signaux d'alarme déclenchés par le comportement observé :

- Troubles cognitifs.
- Peur inhabituelle des gens ou d'une personne en particulier, ou changement subit d'attitude à leur égard.
- Changement d'apparence, hygiène négligée.
- Accompagnement par une personne soignante qui est excessivement protectrice ou qui exerce une emprise sur le patient ou le client.
- Changement dans la capacité d'accomplir ses activités quotidiennes, y compris la capacité de prendre soin de soi-même, de s'occuper de ses finances au jour le jour et de gérer ses médicaments.
- Mode de vie qui ne correspond pas aux moyens financiers.

Comment puis-je m'informer de sa capacité de gérer ses finances?

Question préliminaire :

- Nous avons remarqué que certains adultes ont des soucis d'argent. Est-ce que je peux vous poser quelques questions à ce sujet?

Questions que vous pouvez poser :

- Est-ce que quelqu'un vous aide à gérer votre argent au jour le jour?
- Manquez-vous d'argent à la fin du mois?
- Avez-vous des regrets ou des inquiétudes au sujet de décisions financières que vous avez prises récemment?
- Avez-vous donné une procuration à quelqu'un?
- Quelqu'un vous a-t-il pressé de modifier votre testament?

Quel genre d'intervention pourrait être nécessaire?

Si les réponses éveillent des soupçons, consultez ce qui suit ou l'aide-mémoire sur les problèmes financiers fourni par la FCNB.

La liste des services de relais peut être utile dans les situations suivantes :

- 1. Fraude ou exploitation financière :**
Victime potentielle de vol, d'actes frauduleux ou de toute autre forme d'exploitation financière.
- 2. Intérêts financiers personnels :**
A besoin d'aide pour la planification financière, la planification successorale ou des documents juridiques.
- 3. Services sociaux :**
Semble éprouver de la difficulté à bien gérer ses ressources ou celles-ci sont restreintes. Le patient ou le client a besoin d'aide pour les repas, le transport et ses activités quotidiennes.
- 4. Évaluation médicale plus poussée :**
A besoin d'une évaluation de son état cognitif, neurologique ou autre.

Pour en apprendre davantage, visitez le site :



COMMISSION DES SERVICES
FINANCIERS ET DES SERVICES
AUX CONSOMMATEURS



FCNB.ca

Comment signaler un cas d'exploitation financière?

Vers qui se tourner?

La police traite des plaintes au sujet des escroqueries et des vols. Si vous soupçonnez un cas d'exploitation financière, vous devriez faire part de vos préoccupations à votre service de police local ou à la GRC.

Que se passe-t-il ensuite?

Un agent de police recueillera votre témoignage et souhaitera ensuite parler à toute personne disposant de preuves au sujet du cas. Il parlera à la personne ayant signalé la présumée exploitation financière et fera aussi un suivi avec la personne qui fait l'objet de l'exploitation.

Si l'agent découvre des éléments qui prouvent qu'un acte criminel a été commis, il consultera le procureur de la Couronne pour déterminer s'il y a lieu de porter des accusations.

Si vous appelez la police pour dénoncer un cas de mauvais traitement ou de négligence par un soignant, la police pourrait appeler le ministère du Développement social, ce qui pourrait mener à la tenue d'une enquête conjointe.

Les agents de police sont attentifs aux personnes qui dénoncent un cas suspect de violence quelconque, mais qui souhaitent conserver l'anonymat. Si la personne accusée plaide coupable, il n'y aura pas de procès. La sentence sera prononcée sans que votre présence soit requise. Toutefois, si l'accusé plaide non coupable, un procès aura lieu, et vous pourriez devoir vous présenter devant le tribunal en tant que témoin.

Si vous tenez absolument à garder l'anonymat, vous pouvez également songer à vous adresser aux représentants d'Échec au crime.

Services de relais :

Pour signaler la possibilité de fraude ou d'exploitation financière :

Échec au crime du N.-B.
1 800 222-8477
<http://www.crimenb.ca>

Gendarmerie Royale du Canada
(Nouveau-Brunswick)
www.rcmp-grc.gc.ca/NB

Le service de police de votre région

Pour signaler la possibilité d'une fraude à la consommation ou en matière d'investissement :

Commission des services financiers et des services aux consommateurs (FCNB)
1 866 933-2222 (sans frais au N.-B.)
FCNB.ca

Intérêts financiers personnels :

Bureau du curateur public
(Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick)
1 888 336-8383
www.legalaid.nb.ca

Ministère de la Justice
1 506 462-5100
www.gnb.ca/justice

Services sociaux

Ministère du Développement social
506 453-2001
www.gnb.ca/socialdevelopment

Services sociaux d'urgence après les heures normales de travail

1 800 442-9799

Protocoles relatifs aux adultes victimes de violence

www.gnb.ca/0017/protection/Adult/index-f.asp

Évaluation médicale plus poussée

La consultation de spécialistes en gériatrie, neurologie, psychiatrie ou psychologie peut s'avérer nécessaire.

Pour en apprendre davantage, visitez le site :



Pour obtenir de plus amples renseignements sur la protection financière des personnes âgées, communiquez avec nous. Nous sommes là pour vous.



COMMISSION DES SERVICES
FINANCIERS ET DES SERVICES
AUX CONSOMMATEURS